

DEMANDE DE TRANSFERT

VERS L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE PARIS-VAL-DE-SEINE

2021-2022

Ce formulaire et les pièces à joindre sont à déposer obligatoirement auprès de votre Ecole qui les transmettra à l'ENSAPVS, après avis du directeur de votre école, avant **le 8 mars 2021**. Les demandes seront examinées par la commission de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels de l'ENSAPVS et feront l'objet d'une réponse adressée à votre école et vous-même courant avril 2021.

Attention ! Vous devez également faire acte de candidature sur Taïga à l'adresse suivante : [admission Taïga](#)

merci de consulter le mode d'emploi : [guide admission transfert](#)

ÉCOLE

D'ORIGINE :

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Scolarité :

Année d'obtention du baccalauréat : Série

Année de 1^{ère} inscription dans une école d'architecture :

Positionnement dans le cursus en 2020/2021

1^{er} cycle licence : 1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année

2^{ème} cycle master : 1^{ère} année 2^{ème} année

Positionnement prévisionnel dans le cursus en 2021/2022 :

Autres Ecoles dans lesquelles vous déposez une demande de transfert :

.....

Fait à **le** **Signature de l'étudiant**

Avis du directeur de l'Ecole d'origine : Favorable Défavorable

Date et signature du directeur

Cachet de l'Ecole

PIECES A JOINDRE AU FORMULAIRE :

- dossier de travaux graphiques (15 pages maximum, format A4)
- lettre motivant votre demande de transfert
- copie de l'ensemble des résultats obtenus
- le cas échéant copie de l'attestation d'obtention du diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence